

APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Fédération de Russie

Le présent acte public

2. a été signé par Mme _____.
3. agissant en qualité de Responsable du Bureau de l'état civil
4. est revêtu du sceau du Ministère de la République de Kasakhstan,
Département de la justice de la Région (Oblast) Zhambylskaya,
Bureau de l'état civil (ZAGS) de la ville de Taraz

Attesté

5. à _____
6. le ____ février 20____.
7. Par Mme _____, Responsable du Bureau du Comité d'Etat pour l'état civil
de la Région (Oblast) de _____
8. sous le N°
9. Sceau armorié du Bureau du Comité d'Etat pour l'état civil de la Région (Oblast)
de _____
10. Signature

«L'Apostille confirme seulement l'authenticité de la signature, du sceau ou timbre sur le document. Elle ne signifie pas que le contenu du document est correct ou que la République Française approuve son contenu. »

APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Fédération de Russie

Le présent acte public

2. a été signé par M. ____.

3. agissant en qualité de Notaire

4. est revêtu du sceau de l'Etude notariale de la Circonscription notariale de la circonscription municipale de la ville de _____ de la Région (Oblast) de _____ INN № _____

Attesté

5. à _____

6. le ____ mai 20____.

7. Par Mme, Responsable du Bureau du Comité d'Etat pour l'état civil de la Région (Oblast) de _____

8. sous le №

9. Sceau armorié du Bureau du Comité d'Etat pour l'état civil de la Région (Oblast) de _____

10. Signature

6 pages sur 6 feuilles

«L'Apostille confirme seulement l'authenticité de la signature, du sceau ou timbre sur le document. Elle ne signifie pas que le contenu du document est correct ou que la République Française approuve son contenu. »

Notaire ____.